



COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 24 octobre 2012

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2012

Acceptation d'indemnité d'assurance par la ville

D'accepter un remboursement de 1 414 € de l'assurance de la ville, suite aux dégradations causées sur une barrière métallique avec arrachement du macadam, boulevard de la Tournaille

Décision modificative n°2

D'adopter la décision modificative qui a pour objet de modifier les crédits en investissement pour procéder au remboursement du prêt relais.

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2012					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16-1641.01	Emprunts et dettes	90 000,00 €			
138.2313.61	Unité Alzheimer	-40 000,00 €			
ONI.2315.822	Travaux	-50 000,00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

Subventions associations

D'accorder une subvention de fonctionnement 2^{ème} acompte de 15 997 € à l'A.P.S.G.

Rapport du syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation des projets d'implantation de structures universitaires dans l'agglomération thionvilloise

D'approuver le rapport d'activité exercices 2011 et 2012 du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise.

Equipement bibliothèque - Sollicitation Conseil Général de la Moselle

De solliciter les services du Conseil Général de la Moselle pour l'obtention d'une subvention au titre de l'équipement matériel et mobilier des bibliothèques, au taux en vigueur.

Le budget s'établit selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en euros H.T.
Matériel	4 266,55
Logiciels	8 650,00
Mobilier enfance	4 496,00
TOTAL	17 412,55

Recettes	Montant en euros H.T.
Ville	6 111,55
Conseil Général de la Moselle (50 %) Matériel et mobilier	4 381,00
Conseil Général de la Moselle (80 %) Logiciel	6 920,00
	17 412,55

Charte de foncier agricole

D'intégrer les principes de la charte foncière dans le P.A.D.D. de Guénange.

Celle-ci se décline selon les 12 principes suivants :

1. Mener l'urbanisation de manière raisonnée, proportionnée aux besoins
2. Planifier le développement urbain à une échelle supra communale
3. Proposer des formes urbaines plus denses, à la fois dans les secteurs d'habitat et les zones d'activités
4. Privilégier le renouvellement urbain
5. Lutter contre la rétention foncière
6. Requalifier les friches
7. Localiser les nouveaux quartiers ou les tracés d'infrastructure de manière la moins préjudiciable aux structures d'exploitation agricole
8. S'appuyer sur des diagnostics agricoles
9. Permettre le maintien, voire le développement d'une agriculture de proximité
10. Favoriser l'implantation en milieu rural des filières de transformation
11. Améliorer la qualité paysagère et les trames végétales des espaces ruraux et urbains
12. Sensibiliser les élus et les aménageurs, les conseiller sur les formes urbaines à privilégier

Acquisition foncière - Foncière des Régions

D'acquérir les parcelles suivantes à l'euro symbolique et à prendre en charge les frais d'acte notarié.

Section	N°	m ²	Adresse
2	315	23	Allée du Chardon
2	345	14	Rue Jeanne d'Arc
2	349	6	Allée du Chardon
22	228	4	Départ n°60 Metzervisse
30	221	4	Rue du petit Breuil
30	230	122	Bld de la Tournaille
30	439	88	4 bld de la Tournaille
30	1166	37	1-2 rue des Epines
30	1276	70	11A bld de la Tournaille
30	1282	34	Bld de la Tournaille
30	1341	181	33 rue de Rome
30	397	93	5 rue des Epines
31	271	14	61 rue du Bois Carré
31	350	69	Bld de la Boucle
31	943	124	Bld de la Boucle
31	946	31	Bld de la Boucle
31	969	8	Bld de la Boucle
31	991	32	Rue Clair Matin
32	42	45	7 rue du Nain Noir
32	43	44	9 rue du Nain Noir
32	46	58	11 rue du Nain Noir
32	47	37	1A rue du Merle Noir
32	390	10	Rue de l'Econome
32	392	17	Rue de l'Econome
32	435	72	Bld de la Boucle
32	445	63	Rue Cinq Pains
32	448	86	Rue Cinq Pains
32	455	13	Rue Haute
32	456	35	Rue Haute

Ces parcelles constituent des délaissés hérités de la période de construction de la cité sidérurgique. Elles se situent sur les routes, des trottoirs, des chemins d'accès ou des espaces verts.

Cession d'un délaissé - rue Saint Placide

De céder à une habitante, à l'euro symbolique la parcelle /59b section 31 d'une surface de 42 ca. Cette cession fait suite à une mise à jour cadastrale et afin de clarifier le domaine communal du privé.

Régularisation Foncière - Cœur de Ville

De finaliser administrativement la cession de la parcelle 347/1 section 18 d'une contenance de 33a 44ca au cœur de ville.

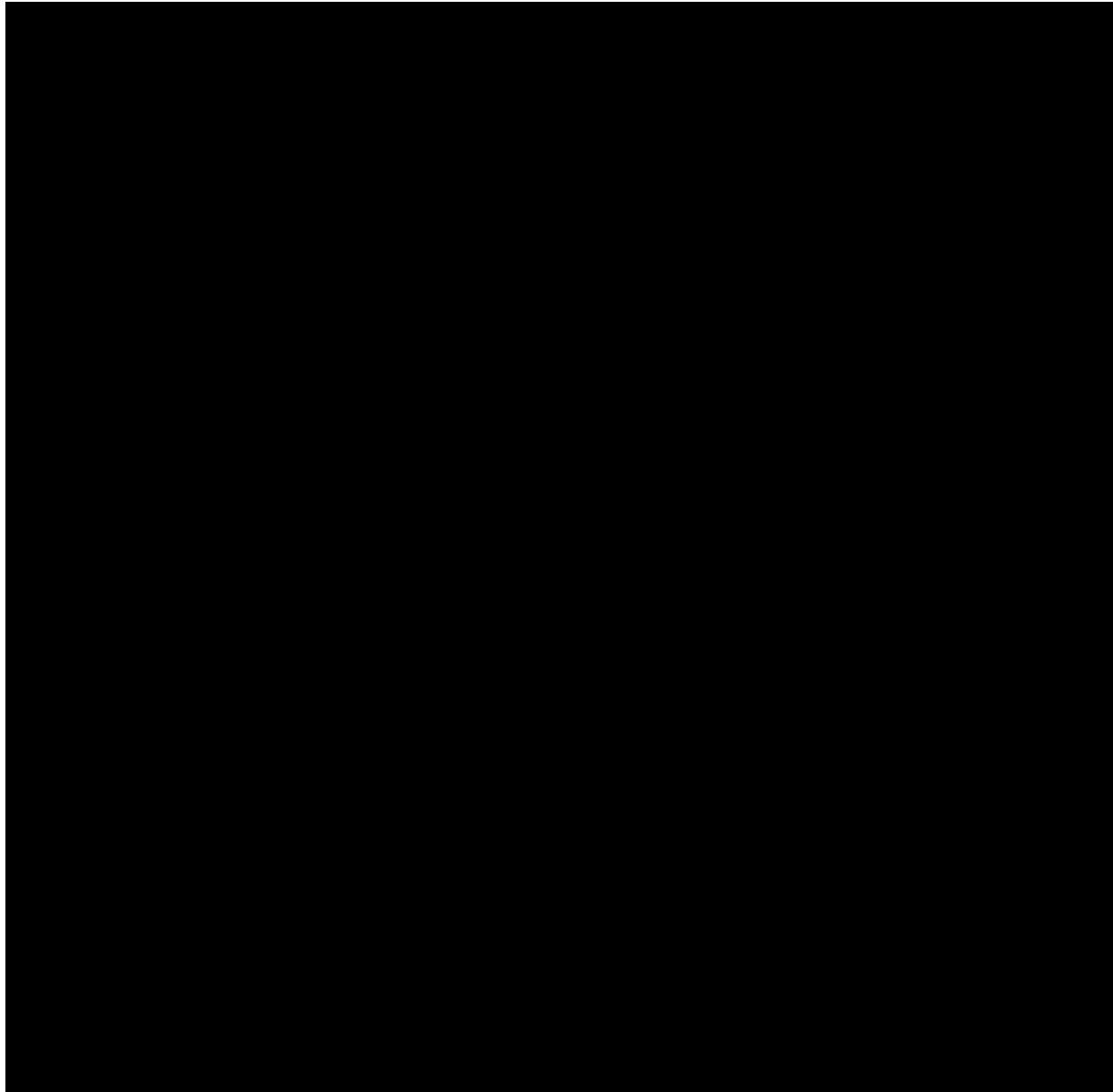
Vacances Seniors – Convention A.N.C.V. 2013

De signer la convention correspondante avec l'A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques Vacances), dans le cadre du projet « vacances seniors » initié en 2010 sous l'impulsion de l'association Soliseniors. Le partenariat avec l'A.N.C.V. permettrait d'organiser un séjour à des conditions financières supportables pour les participants.

Motion – Suppression de la filière liquide d'Arcelor

A 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Tableau des effectifs



Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE